

AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE UNIQUEPREFECTURE  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Description du projet soumis à enquête : Le projet porte sur l'augmentation de la capacité de stockage d'engrais existant à Aigrefeuille d'Aunis (ZI des Grands Champs) et l'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet. Autorité responsable du projet : Société NOVAEM BB TRADE, dont le siège social se situe 44, rue Montmejean - 33100 BORDEAUX.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société Novaem BB Trade - ZI des Grands Champs - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS.

Contact : M. Eric BELLEPERCHE - eric@novaem.fr  
Objet de l'enquête : L'enquête publique unique comprend deux volets :  
- la demande d'autorisation environnementale.

L'activité est classée sous la rubrique 4702-III-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de servitude (Seveso seuil haut).  
- la demande l'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet.

Au regard des conclusions de l'étude de dangers, les restrictions d'occupation du sol suivantes sont sollicitées :

- Pour les parcelles n° 47, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 64 et 422 (section cadastrale W - commune d'Aigrefeuille d'Aunis) entrant dans le champ des effets toxiques observés au sol à 1,5 m de hauteur, ne pourront être implantés ou aménagés :  
- Aucune construction à usage d'habitation, à l'exception du bâtiment nécessaire au logement de personnes dont la présence est indispensable pour assurer la direction ou la surveillance.

Aucun établissement recevant du public. Aucun établissement relevant du régime de l'autorisation au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentant des risques susceptibles d'augmenter la probabilité ou la gravité d'un accident au sein de la société NOVAEM.

Aucune aire de loisir et de sport.  
Aucun terrain aménagé pour l'accueil des campeurs, caravanes, camping-car ou aire destinée aux gens du voyage (terrain familial, aire d'accueil ou de passage).

Aucun aménagement d'espace public de proximité avec des équipements de nature à attirer une population extérieure à la zone.  
Aucun stationnement ou arrêt de longue durée susceptible d'augmenter, même temporairement, l'exposition des personnes.

Pour les parcelles n° 28, 29, 30, 31, 47, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 64, 369, 422, 429, 318 et 368 (section cadastrale W - commune d'Aigrefeuille d'Aunis) entrant dans le champ des effets toxiques observés à 30 m de hauteur : aucun immeuble de grande hauteur au sens de l'article R122-2 du code de la construction et de l'habitation ne pourra être implanté.

Durée de l'enquête : Du mardi 31 mai 2022 au mercredi 13 juillet 2022 inclus, soit durant 6 semaines.  
Lieux et siège de l'enquête : L'enquête est ouverte dans les communes de : Aigrefeuille d'Aunis, Saint-Christophe, La Jamie, Croix Chapeau et Le Thou. La mairie d'Aigrefeuille d'Aunis est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur : Monsieur Jacques BOISSIERE, retraité du ministère de la Culture (chef de service départemental de l'architecture et du patrimoine), est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Poitiers. Lieux et jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête : Durant toute l'enquête, un exemplaire des dossiers et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête unique, les dossiers, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public) ou sur le site internet suivant : https://www.registredemat.fr/novaem.

Un accès gratuit aux dossiers est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement,

où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations : Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête à l'adresse suivante : Préfecture de la Charente-Maritime, Bureau de l'Environnement, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1. Les observations pourront être adressées également : via le site internet à l'adresse suivante: https://www.registredemat.fr/novaem ou par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis. Rencontrer le commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis dans les conditions suivantes :

- vendredi 3 juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30  
- jeudi 9 juin 2022 de 8 h 30 à 12 h 00  
- vendredi 17 juin 2022 de 8 h 30 à 12 h 00  
- vendredi 24 juin 2022 de 8 h 30 à 12 h 00  
- lundi 11 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30  
- mercredi 13 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur ou recommandées (mesures barrières et distanciation physique).

Réunion publique d'information : Conformément aux dispositions de l'article L515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'information le jeudi 9 juin 2022 à 20 h 30 à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis. Les modalités d'organisation de cette réunion sont susceptibles d'évoluer si le contexte sanitaire le justifie.

Closure de l'enquête et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur : La commissaire enquêteur transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises au Préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues aux articles L300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête : A l'issue de la procédure, le Préfet est compétent pour statuer sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique et la demande d'autorisation environnementale.

VAL DE FRANCE  
ENVIRONNEMENT  
GROUPE ADF  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS  
SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 3750 €  
SIÈGE SOCIAL :  
64 RUE DES DOUETS  
37100 TOURS  
827 853 912 RCS TOURS

Aux termes du procès verbal des décisions de l'association unique du 01/04/2022, il résulte que :

- M. Edouard BACHELIER demeurant 2 chemin de la Fermaletrie - 37270 a été nommé Président, en remplacement de M. Farid AIDI, à compter du même jour. L'article 34 des statuts a été modifié en conséquence.  
- Le siège social a été transféré au 10-14 rue Jean Perrin - 17000 LA ROCHELLE, à compter du même jour. L'article 4 "Siège social" des statuts a été modifié en conséquence.  
- La dénomination sociale a été modifiée



Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf : AS 17 21 0763 01  
Descriptif : Ilot de 29ha environ en nature de terres et terres plantables incluant une maison d'habitation louée avec un bail 3/6/9 pour un loyer de 400€ par mois.  
MONTGUYON 29 ha 00 a 11 ca  
E- 178- 180[F1]- 180[F2]- 188[F1]- 189[F1] E- 214[F1]- 214[F2]  
E- 217 E- 219- 220- 222 E- 811[F1]- 811[F2]- 813 E- 816- 818[F1] E- 821  
Document d'urbanisme : Na, Natg, Ap et Npr du PLU

et devient "CDF 17 - LES COMPAGNONS DE FRANCE" à compter du même jour. L'article 3 "Dénomination" des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de La Rochelle.



BEAULIEU POSES  
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €  
SIÈGE : 59 RUE DU 16 JUIN  
PARC COMMERCIAL DE  
BEAULIEU - 17138 PUILBOREAU  
430 336 115 RCS LA ROCHELLE

L'associé unique a décidé le 15 septembre 2021 dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. Mention sera faite au RCS de La Rochelle.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE MODIFICATION  
EXPLOITATION AGRICOLE À  
RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
LA PLATRELLE  
SOCIÉTÉ CIVILE  
AU CAPITAL SOCIAL DE 64560 €  
SIÈGE SOCIAL : 17 L'ERCE  
17600 LE CHAY  
N° 321 251 142 RCS SAINTES

Les associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 1er avril 2022, ont décidé la nomination en qualité de cogérant de Monsieur Martin GUEDEAU, domicilié 627 route de Plegut La Tricheire - 16220 EYMOUTHIER, qui exercera collégalement ses fonctions avec Monsieur Gaël GOULEVANT.  
L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes.

Pour avis et mention,  
La Gérance



SCP PATRICIA MARTELLOTTA  
ET MATHIEU HAAS  
NOTAIRES ASSOCIÉS  
À 57600 FORBACH  
1 A AVENUE SAINT RÉMY  
TEL. 03 87 29 34 34

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe FRANCOIS, notaire soussigné au sein de la SCP Patricia MartelloTTa et Matthieu Haas, notaires associés, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de FORBACH, Espace Pierrard - 1a avenue Saint Rémy, en date du 21 avril 2022, de la société dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Réf : AS 17 21 0722 01  
Descriptif : Terres  
SAINTES 2 ha 74 a 91 ca  
AN- 31- 32- 33 AN- 430- 433- 436 AN- 439- 442  
Document d'urbanisme : N du PLU

Réf : AS 17 22 0784 01  
Descriptif : Terres  
SAINT-PORCHAIRE 39 a 16 ca  
AD- 236  
Document d'urbanisme : Ap du PLU  
Informations complémentaires : Parcelle conduite en agriculture biologique

Réf : AS 17 22 0782 01  
Descriptif : Landes  
LES GONDS 66 a 21 ca  
AH- 80 AH- 134- 135- 298  
Document d'urbanisme : Npi du PLU

Réf : AS 17 22 0777 01  
Descriptif : Pré-maris  
SAINT-JUST-LUZAC 4 ha 79 a 75 ca

Dénomination : SCI LA BASTIDE MARIE

Forme : Société Civile Immobilière.  
Capital social : 1.000,00 €  
Siège social : SAINT SEVERIN SUR BOUTONNE (17330) 8 rue des Fontaines.

Objet : L'acquisition, la propriété, l'entretien et tous travaux de rénovation, l'édification de tous immeubles locatifs, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés sur le territoire français. La mise à disposition gratuite des biens au profit des associés. L'emprunt de tous les fonds nécessaires et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires mais uniquement en ce qui concerne les activités visées au 1er alinéa dans le cadre de l'activité purement civile de la société. Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 ans.  
Gérants : Monsieur Fabien, François, Pie DESCHLER, demeurant à NOUVILLARD (90340) 11 rue du Moulin.  
Madame Josiane, Marie, Andréa CASTAGNE, épouse de Monsieur Fabien DESCHLER demeurant à NOUVILLARD (90340) 11 rue du Moulin  
Parts sociales - clause d'agrément : Toute opération (mutation à titre onéreux ou gratuit, apport, décès) ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, doit faire l'objet d'un agrément obligatoire et préalable de la collectivité des associés.  
Immatriculation : RCS La Rochelle.

Pour avis, Le Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 24/03/2022, il a été constitué une SAS.  
Dénomination : CBD MOULIN VERT.  
Siège Social : 22 impasse de la curée 17770 MIGRON.  
Capital : 180 €.  
Activités principales : Culture et vente de plantes aromatiques, médicinales et fibre.

Durée : 99 ans.  
Président : M. Baudouin Alexis 22 impasse de la curée - 17770 MIGRON.  
Conditions d'admission aux assemblées : titre actionnaire.  
Immatriculation au RCS de Saintes.

ASSEMBLEE GENERALE

Les Associés coopérateurs de la CUMA LA MEURLETTE CHARENTAISE, agréée sous les numéros d'agrément DDAF : 17-0791 - agrément HCCA : 10195 - RCS : 419989934, sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :  
Jeudi 19 Mai 2022.  
Lieu : 10 B Rue de la Laiterie 17700 VOUHE au siège de la CUMA.  
Heure : 10 h 30  
Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :  
Ordre du jour  
- Approbation du procès-verbal de la

B- 29(J)- 29(K) B- 33- 34- 35  
Document d'urbanisme : Nr du PLU

Réf : AS 17 22 0776 01  
Descriptif : Bois-taillis et landes  
BERNEUIL 1 ha 49 a 81 ca  
AH- 94- 127- 130 AH- 150(A)- 150(B)- 151(C)- 152- 157- 158 AI- 89(BA)  
Document d'urbanisme : Ni du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 21/05/2022 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 10, Rue des Vacherons CS 20080 - 17103 SAINTES ☎ 05 46 93 16 90 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.safema.fr/>

dernière Assemblée Générale Ordinaire.  
- Rapport d'activité.  
- Lecture des comptes.  
- Rapport aux associés du conseil d'administration à l'Assemblée Générale.  
- Approbation des comptes clos le 31/12/2021.  
- Quitus aux administrateurs.  
- Constataion de la variation du capital social.  
- Affectation du résultat 2021.  
- Renouvellement des administrateurs.  
- Allocation globale pour indemnisation des administrateurs.  
- Conventions particulières.  
- Questions diverses.  
- Pouvoirs.  
Tout associé à la faculté de prendre connaissance, à partir du quinzième jour précédant l'Assemblée, au siège de la CUMA, des comptes annuels, du rapport aux associés et du texte des résolutions proposées.

Le Président  
du Conseil d'Administration

avocats  
CARINE SOUQUET-ROOS  
AVOCAT À LA COUR  
148 RUE SAINTE CATHERINE  
33000 BORDEAUX  
TEL 05 47 50 06 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte Sous Seing Privé en date du 26 avril 2022, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.  
Dénomination : PIVETEAU  
Siège Social : 82, route de Guimps - 17520 BRIE SOUS ARCHIAIC.  
Capital social : 3.000 euros.  
Objet social : Maintenance matériel agricole itinérante fabrication pièces et matériel agricole achat revente de pièces et matériel agricole neuf et occasion.  
Durée : 90 années.  
Gérant : Jérôme PIVETEAU. Domicilié : 5, route du Grand Breuil - 16300 SAINT PALAIS DU NE.  
Immatriculation au RCS de Saintes.

Pour avis



Suite des annonces  
légales en page 21

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**

Description du projet soumis à enquête : Le projet porte sur l'augmentation de la capacité de stockage d'engrais existant à Aigrefeuille d'Aunis (ZI des Grands Champs) et l'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet. Autorité responsable du projet : Société NOVAEM BB TRADE, dont le siège social se situe 44, rue Montmejeau - 33100 BORDEAUX. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société Novaem BB Trade - ZI des Grands Champs - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS. Contact : M. Eric BELLEPERCHE - erbjc@novaem.fr

Objet de l'enquête : L'enquête publique unique comprend deux volets : - la demande d'autorisation environnementale. L'activité est classée sous la rubrique 4702-III-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation (Seveso seuil haut).

- la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet. Au regard des conclusions de l'étude de dangers, les restrictions d'occupation du sol suivantes sont sollicitées : - Pour les parcelles n° 47, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 64 et 422 (section cadastrale W - commune d'Aigrefeuille d'Aunis) entrant dans le champ des effets toxiques observés au sol à 1,5 m de hauteur, ne pourront être implantés ou aménagés : - Aucune construction à usage d'habitation, à l'exception du bâtiment nécessaire au logement de personnes dont la présence est indispensable pour assurer la direction ou la surveillance. Aucun établissement recevant du public. Aucun établissement relevant du régime de l'autorisation au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentant des risques susceptibles d'augmenter la probabilité ou la gravité d'un accident au sein de la société NOVAEM.

Aucune aire de loisir et de sport. Aucun terrain aménagé pour l'accueil des campings, caravanes, camping-car ou aire destinée aux gens du voyage (terrain familial, aire d'accueil ou de passage). Aucun aménagement d'espace public de proximité avec des équipements de nature à attirer une population extérieure à la zone. Aucun stationnement ou arrêt de longue durée susceptible d'augmenter, même temporairement, l'exposition des personnes.

Pour les parcelles n° 28, 29, 30, 31, 47, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 64, 369, 422, 429, 318 et 368 (section cadastrale W - commune d'Aigrefeuille d'Aunis) entrant dans le champ des effets toxiques observés à 30 m de hauteur : aucun immeuble de grande hauteur au sens de l'article R122-2 du code de la construction et de l'habitation ne pourra être implanté. Durée de l'enquête : Du mardi 31 mai 2022 au mercredi 13 juillet 2022 inclus, soit durant 6 semaines. Lieux et siège de l'enquête : L'enquête est ouverte dans les communes de : Aigrefeuille d'Aunis, Saint-Christophe, La Jarrie, Croix Chapeau et Le Thou. La mairie d'Aigrefeuille d'Aunis est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur : Monsieur Jacques BOISSIERE, retraité du ministère de la Culture (chef de service départemental de l'architecture et du patrimoine), est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Poitiers. Lieux et jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête : Durant toute l'enquête, un exemplaire des dossiers et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête unique, les dossiers, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public) ou sur le site internet suivant : https://www.registredemat.fr/novaem.

Un accès gratuit aux dossiers est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement,

où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations : Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête à l'adresse suivante : Préfecture de la Charente-Maritime, Bureau de l'Environnement, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1. Les observations pourront être adressées également : via le site internet à l'adresse suivante : https://www.registredemat.fr/novaem ou par messagerie à l'adresse suivante : pref-environ@charente-maritime.gouv.fr. Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis.

Renvoier le commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis dans les conditions suivantes : - vendredi 3 juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 - jeudi 9 juin 2022 de 8 h 30 à 12 h 00 - vendredi 17 juin 2022 de 8 h 30 à 12 h 00 - vendredi 24 juin 2022 de 8 h 30 à 12 h 00 - lundi 11 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 - mercredi 13 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur ou recommandées (mesures barrières et distanciation physique).

Réunion publique d'information : Conformément aux dispositions de l'article L515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'information le jeudi 9 juin 2022 à 20 h 30 à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis. Les modalités d'organisation de cette réunion sont susceptibles d'évaluer si le contexte sanitaire le justifie.

Clôture de l'enquête et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur transmettra le registre et ses conclusions motivées, avec son rapport et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises au Préfet dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions prévues au Préfet dans les conditions prévues aux articles L.300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête : A l'issue de la procédure, le Préfet est compétent pour statuer sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique et la demande d'autorisation environnementale.

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

**GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA RICHAUDRIE GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE - 17520 SAINT-EUGÈNE SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION : MICHELLE MARTIN (LIQUIDATRICE) CAPITAL SOCIAL : 263.736,82 € RCS SAINTES : D 411.181.050 SIÈGE DE LIQUIDATION : 7 CHEMIN DE LA NOUVELLE CARRIÈRE - 05100 VAL-DES-PRÉS**

Par décision en date du 31 Mai 2022, les associés de la GEA DE LA RICHAUDRIE ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 Mai 2022, donné quittance au liquidateur, Mme Michelle MARTIN, la déchargée de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date du 31 Mai

2022. Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Saintes auprès duquel la société a déposée sa demande de radiation. **Pour avis, Le Liquidateur**

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes de la délibération en date du 30/04/2022, l'AGE de la SARL ARKEAL, capital 7700€, SIREN 447 887 753 RCS La Rochelle a décidé de transférer le siège social du 33 rue Nicolas Dénys - Résidence de La Paillote, 17000 LA ROCHELLE au 2 rue de la Verrière, 79000 NIORT à compter du 01/05/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**Pour avis**

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

**SARL ASSAINISSEMENT GANTEILLE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 5.000 € SIÈGE SOCIAL : 10, RUE DES PLATANES LE MAINE À GOUT 17770 BRIZAMBOURG 521 653 261 RCS SAINTES**

Par décision en date du 31 décembre 2021 le liquidateur a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus, Monsieur GANTEILLE Pascal (liquidateur), domicilié 10, rue des platanes - 17770 BRIZAMBOURG, pour sa gestion et le décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

**Pour avis et mention**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 12/05/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : G.L.T IMMO Objet social : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Location immobilière, Gérance immobilière, Syndic de copropriété. Siège social : 47 Rue Touffaire - 17300 Rochefort. Capital : 10000 €. Durée : 99 ans. Gérance : M. GRANSART Jérôme, demeurant 15 Rue Max Pol Fouchet - 29200 Brest. Immatriculation au RCS de La Rochelle.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 23/05/2022 il a été constituée une SCI dénommée : BE-NAISE. Siège social : 5 rue de l'Aunis - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS. Capital : 1000 €. Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location de tous immeubles bâtis. Gérance : M DEFAUX Gauthier demeurant 5 rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS ; Mme MONGET Blandine demeurant 5 rue de l'Aunis - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS. Cession de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants et descendants du cédant ; l'agrément est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de La Rochelle.

**CONVOCAION ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE**

**SCA DES ÉLEVEURS D'ORYLAG ALLÉE DE LA BARATTE ZI DE LA MÉTAIRIE 17700 SURGÈRES**

Les associés coopérateurs de la Coopérative des Éleveurs d'Orylag sont priés d'assister aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de leur coopérative qui auront lieu le : MERCREDI 22 JUIN 2022 à Allée de la Baratte, ZI de la Métairie 17700 SURGÈRES. Assemblée Générale Extraordinaire à 14h00 L'ordre du jour est le suivant : - Mise en conformité des statuts avec



Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

- Réf : AS 17 22 0727 02 Descriptif : Prés ECOYEUX 2 ha 22 a 27 ca AE-110-126 Document d'urbanisme : A du PLU Situation locative : Loué sur la totalité
- Réf : AS 17 22 0784 01 Descriptif : Terres SAINT-PORCHAIRE 39 a 16 ca AD-236 Document d'urbanisme : Ap du PLU

l'arrêté ministériel en date du 20 février 2020.

- Pouvoirs pour les formalités.
- Assemblée Générale Ordinaire à 14h30 L'ordre du jour est le suivant : - Présentation du rapport du Conseil d'Administration.
- Présentation des comptes.
- Présentation des rapports du Commissaire aux comptes.
- Approbation et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat et vote des résolutions.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.
- Constatation de variation de capital.
- Affectation de fonctionnement du Conseil d'Administration.
- Questions diverses.

**Le Président, Jean BOUTTEAUD**

**AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE**

De la société SCI BLOT, SCI au capital de 1000,00 €, dont le siège est à Les Ollières Sureyrieux - LA FERREYRE (07360), identifiée au SIREN sous le numéro 499403590 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aubenas. Aux termes de l'AGE en date du 1er mai 2022, le siège social a été transféré à LA ROCHELLE (17000), 47 Avenue du Lazaret à compter de ce jour. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle.

**Pour avis, La Gérance**

**AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE**

De la société SCI 07 A 17, SCI au capital de 49 300,00 €, dont le siège est à LES OLLIÈRES SUREYRIEUX - (07360), identifiée au SIREN sous le numéro 480218148 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aubenas. Aux termes de l'AGE en date du 1er mai 2022, le siège social a été transféré à LA ROCHELLE (17000), 47 Avenue du Lazaret à compter de ce jour. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle.

**Pour avis, La Gérance**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 09/05/2022, il a été constituée une SCI dénommée SCI DELINI. Capital : 1.000,00 €. Siège social : 26 rue Raspail - 17300 ROCHEFORT. Objet : Acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet, exceptionnellement l'affectation des immeubles notamment au moyen de vente, échange ou apport en société et plus généralement toutes opérations financières, mo-

**Informations complémentaires :** Parcelle conduite en agriculture biologique

La SAFER Nouvelle-Aquitaine se propose de louer les biens fonciers suivants, par Convention d'Occupation Provisoire et Précaire pour une durée d'un an :

Réf : CO 17 22 0760 01 Nature réelle : Terres et prés SAINT-MARD 13 ha 83 a 39 ca ZE-12-14 ZX-26-27 Sans DPB

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 18/06/2022 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 10, Rue des Vachers CS 20080 - 17103 SAINTES ☎ 05 46 93 16 90 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.safema.fr/>

billères ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation. Gérance : Mme Delphine CHAUVEY, 9 bis avenue DE GAULLE - 17430 TONNAY-CHARENTE, à Mme Virginie LE BORGNE, 26 rue Raspail- 17300 ROCHEFORT. Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de La Rochelle.

**BY LUCAS SASU AU CAPITAL DE 30000 € SIÈGE : S-SPACE BUSINESS CENTER 10-14 RUE JEAN PERRIN LES MINIMES 17000 LA ROCHELLE 841 179 583 RCS LA ROCHELLE**

L'AGE du 29/04/2022 a changé la dénomination qui devient : LUCAS

**SELAS RAYNAUD FALANDRY CODOGNES CENTRE DEL MON-35 BLD SAINT ASSISAN 66000 PERPIGNAN**

Suivant Acte Sous Seing Privé en date à Perpignan du 16 mai 2022, enregistré au Service des Impôts de Saintes le 23 mai 2022, dossier 2022 000322288, référence 1704P04 2022 A 01033, la société LES DELICES DE L'ESTUAIRE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.200 euros, et des Sociétés de Saintes sous le numéro 451 054 696, dont le siège social est 1 Route de Bordeaux, 17100 SAINTES, a cédé à la société LES DELICES, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Saintes sous le numéro 912 996 733, dont le siège social est sis 3 rue des Champs, 17460 RETAUD, un fonds de commerce de fabrication de biscuits, sis 1 Route de Bordeaux, 17100 SAINTES, moyennant un prix de 55.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 16 mai 2022. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et au cabinet de Maître Aude JACQUES, avocate associée au sein de la SELAS pluri professionnelle vocognotte RAYNAUD FALANDRY CODOGNES BOTTIN dont le siège social est sis 35 Boulevard de Saint Assisac, 66000 PERPIGNAN pour la correspondance.

**Pour avis**

Suite des annonces légales en page 22